VIDE GRENIERS
PLOUGUERNEAU
24 MAI
9H-17H
SALLE
J. TANGUY
Entrée : 1,50 €

Article 1. Ce vide grenier est **réservé aux particuliers.** La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.
Article 2. Pour avoir accès à l'emplacement, les exposants doivent avoir rempli les formalités administratives et acquitté leur inscription. Nous rappelons aux exposants qu'ils doivent se munir de leur carte d'identité.
Article 3. Ces informations seront inscrites dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation puis déposé en mairie.
Article 4. L'accès à l'emplacement, désigné par l'association, pour déballer ne peut se faire qu'accompagné par une personne de celle-ci. Les emplacements désignés ne pourront être contestés.
Article 5. Le vide grenier commençant à 9h, il est demandé aux exposants de se présenter le matin à partir de 7h. Toutes les personnes se présentant après 8h45 se verront refuser l'installation de leur stand, même inscription validée. Toute dérogation à cet article sera laissée à l'appréciation des représentants de l'association Lanvaon, organisatrice du vide grenier, présents sur site. Par respect pour le public, vous vous engagez à exposer jusqu'à 17h, heure de clôture.
Article 6. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements appartenant, prêtés ou loués par l'organisateur. Ils doivent à cet effet être couverts par leur assurance.
Article 7. L'association Lanvaon n'est pas responsable des détériorations, des vols, des intempéries éventuelles et de leurs conséquences.
Article 8. Il ne sera effectué aucun remboursement de l'inscription en cas de non-participation. Un remboursement sera proposé en cas d'annulation de l'événement par l'organisateur.
Article 9. Les emplacements sont loués avec table et chaises.
Article 10. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et ne pas proposer à la vente des biens non conformes aux règles, ventes d'animaux, armes, nourriture, CD et jeux gravés (copies), produits inflammables…
Article 11. Les emplacements devront être rendus propres. Les objets non vendus devront être remportés par l'exposant et ne pourront en aucun cas être laissés sur place, sous peine de poursuite pouvant entraîner une amende.
Article 12. Ce vide grenier est réservé aux particuliers. Ces derniers sont autorisés à participer aux déballages en vue de vendre des objets personnels et usagés au maximum deux fois par an, conformément à la loi (Article R321-9 du Code pénal).

BULLETIN D'INSCRIPTION :

Nom et prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

N° de carte d'identité : Délivrée le : À :

Je soussigné(e), déclare sur l'honneur ne pas être commerçant(e), ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code du commerce), ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même natureau cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal) et certifie avoir lu et approuvé le règlement interne du vide grenier organisé le 24 mai 2026 par l'association Lanvaon.

Date limite de réception de l'inscription, sous réserve d'emplacements encore disponibles, le 18 mai 2026.

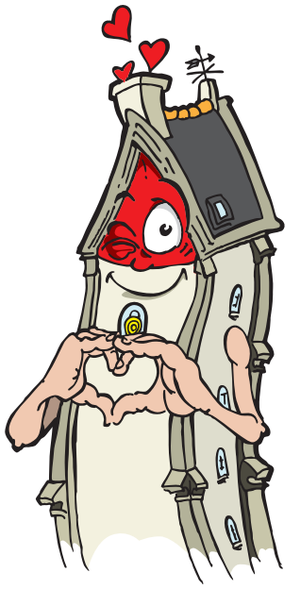

Je réserve mètre(s) linéaire(s) à 3,00 € ; soit :

J'intallerai portant(s) (non fournis) à 2,00 € ; soit :

Fait à , le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Bulletin à retourner à l'association Lanvaon, 467 Lanvaon, 29880 Plouguerneau
accompagné du règlement par chèque (à l'ordre de l'association LANVAON)
et une copie de votre pièce d'identité.

Toute inscription non accompagnée du règlement sera considérée comme nulle. Merci !!!